

Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 04 Avril 2022

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU David BERAUX, Christèle BOE, Julien COYART, José GOUVEIA, Marie-Rose MIRABEL, Sylvie POMIER

Excusés : Laurent NORMANDIN-VARENNES (pouvoir à Julien COYART), Séverine BOUROUMEAU (pouvoir à Christèle BOE), Alain MALGOUYRES

1. Validation du Compte de Gestion 2021

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion établi par le percepteur à la clôture de l'exercice. Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le Conseil Municipal vote le compte de gestion 2021.

2. Validation du Compte Administratif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Compte Administratif Budget principal de la commune 2021 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu	598 854.00 €
	Réalisé	185 473.35 €
	Reste à réaliser	319 000.00 €

Recettes	Prévu	598 854.00 €
	Réalisé	148 163.14 €
	Reste à réaliser	419 300.00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu	479 952.00 €
	Réalisé	342 514.81 €
	Reste à réaliser	00 €

Recettes	Prévu	479 952.00 €
	Réalisé	488 959.58 €
	Reste à réaliser	00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	déficit	- 37 310.21 €
Fonctionnement	excédent	146 444.77 €
Résultat global	excédent	109 134.56 €

3. Affectation des résultats 2021

Le Compte Administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de	48 031.34€
Un excédent reporté de	98 413.43€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	146 444.77€
Un déficit d'investissement de	37 310.21€
- Un excédent des restes à réaliser de	100 300.00€
Soit un besoin de financement de	62.989.79€
Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : Excédent	146 444.77€
Affectation complémentaire en réserve (1068)	00.00€
Résultat reporté en fonctionnement (002)	146 444.77€
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	37 310.21€

4. Vote du budget prévisionnel 2022

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement :	Dépenses	829 570,00 € (dont 319 000€ de restes à réaliser)
	Recettes	829 570,00 € (dont 419 300€ de restes à réaliser)

Fonctionnement :	Dépenses	555 598,00 €
	Recettes	555 598,00 €

Le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité

4 Désignation commission « accessibilité et place du handicap » Agglomération d'Agen

Une nouvelle commission « accessibilité et place du handicap » a été créée au sein de l'Agglo d'Agen, les représentants de la commune sont :

Titulaire : Dominique BONNEU

Suppléante : Sylvie POMIER

5 CENTRE AERE : Convention ALIJPA 2022 – Subvention les Amis du RPI

La commune vient de recevoir la facture 2021 du Centre Aéré de Saint Ferréol. Elle se monte à 4389€ pour 231 journées de présence. La fréquentation a fortement augmenté en 2021. Madame le Maire fait remarquer que la majorité des enfants qui fréquentent le centre ne sont pas scolarisés sur la commune, ils sont présents le mercredi et les vacances scolaires.

Sachant que la commune propose un mode de garde le mercredi Madame le Maire a demandé au représentant de l'ALIJPA si la nouvelle convention 2022 pouvait n'être signée que pour les vacances scolaires mais cela n'est pas envisageable.

D'autre part de nombreux enfants scolarisés à Saint Caprais fréquentent le centre aéré de Saint Nicolas de la Balerme. L'association « les amis du RPI » qui gère ce centre a transmis à la mairie une demande de subvention pour 102 jours de fréquentation. La subvention demandée est de 5 € par jour et par enfant.

Les élus sont d'accord pour verser cette subvention qui répond à un besoin des parents et mandate Madame le Maire pour signer une convention avec ce centre aéré

Concernant l'ALIJPA, certains élus considèrent que le coût pour la commune est élevé (19€ par jour et par enfant + le bus + la garderie du matin et du soir) mais la mairie n'est pas en mesure d'assurer ce service pendant les vacances scolaires et le besoin des parents est avéré notamment pour les adolescents qui ne peuvent pas aller à Saint Nicolas. Les élus sont donc favorables à la signature de la convention avec l'ALIJPA pour l'année 2022.

6 Subvention UKRAINE

Madame le Maire propose aux élus de verser une subvention pour venir en aide aux réfugiés d'UKRAINE.

Les élus sont appelés à voter : favorables 7 contre 5

Une subvention de 150 € sera versée au FADECO « fonds d'action extérieure des collectivités territoriales » géré par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Ce montant de subvention correspond à celui versé aux associations du village qui ne font pas d'animations dans le village.

7 Point RPI SAINT CAPRAIS - SAUVAGNAS

Les membres des commissions écoles des 2 communes se sont réunies par 2 fois et une nouvelle convention a été rédigée.

A compter de la rentrée 2021, la participation de la commune de Sauvagnas sera de 800€ par an et par élève de PS et MS. Pour les élèves de GS elle variera en fonction du temps de présence de l'ATSEM dans la classe. Si l'ATSEM est à plein temps, la participation due sera de 800€ par an et par élève si l'ATSEM est à mi-temps, cette participation sera réduite de moitié soit 400€

Cette participation sera revalorisée tous les ans, elle est indexée sur le taux horaire du SMIC.

La convention prévoit également une réunion des commissions école des 2 communes, 2 fois l'an en juin et décembre.

Cette convention a été adoptée par la commune de Sauvagnas le 28/03/2022

Les élus sont d'accord avec les termes de cette nouvelle convention et mandatent Madame le Maire pour la signer.

8 Subvention Mobilier

Une nouvelle élève de maternelle est inscrite à l'école pour la rentrée 2022. Elle souffre d'une maladie qui ne lui permet pas de se déplacer aussi facilement que les autres enfants de son âge. Afin que cette petite fille puisse profiter pleinement des récréations avec ses camarades, Madame la Directrice propose d'acheter du matériel adapté pour un montant d'environ 500€. Elle sollicite les 2 mairies, l'APE et la coopérative scolaire pour l'aider à financer ces structures de jeux. La commune de Sauvagnas a déjà donné son accord.

Les élus de Saint Caprais sont également favorables, une subvention de 125€ sera versée.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Subvention Projet Humanitaire au Népal** : Lors de la réunion du conseil municipal du 10/01/2022, Madame le Maire avait sollicité les élus concernant la demande d'une étudiante en psychomotricité sur Bordeaux et domiciliée sur la commune, qui projette dans le cadre de ses études, de participer à un projet humanitaire au Népal. En l'absence de majorité, la décision n'avait pas été prise lors de ce conseil Municipal. Les élus sont appelés à se prononcer à nouveau
POUR 7
CONTRE 4
ABSTENTION 1
Une subvention sera donc versée à cette étudiante pour un montant de 50€, montant versé par la commune aux enfants participant à des voyages scolaires à l'étranger
- **Souscription assurance garantie Dommage Ouvrage** : Dans le cadre des travaux d'aménagement de 3 logements dans le bâtiment Imbert, la commune doit souscrire une assurance Dommage Ouvrage. 3 devis ont été réalisés :
GROUPAMA pour 14 388€
SMACL pour 8 364.06 €
GENERALI pour 8 769 €
Les élus demandent à Madame le Maire de s'assurer que les couvertures sont identiques sur les 3 contrats. Dans l'affirmative les élus votent
SMACL 11 VOIX
GROUPAMA 0 VOIX
GENERALI 0 VOIX
UNE ABSTENTION
- **Association Guignol** : Une association de spectacle de Guignol propose de se produire à Saint Caprais les 12 et 13 Avril. Les élus sont favorables
- **Lettre d'un administré** : Madame le Maire fait lecture d'un courrier reçu en mairie concernant la vitesse excessive de véhicules au lieu-dit « DUC ». Cette vitesse excessive a causé le décès de chats et met en danger les habitants du hameau et plus particulièrement les enfants. Cet administré souhaite l'installation de ralentisseurs.
Les élus demandent à Madame le Maire de vérifier la présence de panneaux limitant la vitesse à 50km/h, mais ne jugent pas utile d'installer des ralentisseurs car cette portion de route est très étroite, des véhicules sont régulièrement stationnés en bord de route, et les automobilistes réduisent donc naturellement leur vitesse.
- **HANG'ART BUS** : Le HANG'ART BUS sera sur la commune le vendredi 8 avril. Madame le Maire demande quels seront les élus disponibles pour assurer le service : 1 seul élu répond favorablement
- **Aménagement entrée du village** : Madame le Maire souhaite planter des arbustes à l'entrée du village côté Agen, autour du panneau d'affichage ; un devis a été établi pour un montant de 132.80€
Les élus sont favorables à cette plantation et donnent leur accord à Madame le Maire pour acheter ces arbustes.
- **Carnaval Ecole** : Le carnaval de l'école a lieu le vendredi 8 avril. Mme la directrice a convié les enfants de la MAM, des nounous de la commune, les aînés du club du 3 -ème âge et les élus.
- **Date du prochain conseil municipal** : le lundi 09 mai 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.